

LA PRECARITE, Parlons-en !

AG organisée en intersyndicale le mardi 1^{er} juin 2010 à l'Université de Brest

Introduction

Le thème de cette réunion débat est « la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Nous avons souhaité faire de cette réunion un moment à la fois d'information, de témoignage, d'échange et de recherche de solutions – à notre échelle - face au phénomène de la précarité.

Par « précarité », nous entendons avant tout « emploi précaire », mais ce terme de « précarité » revêt de multiples réalités : ce sont celles des gens qui la vivent. Il nous sera dit à travers des témoignages quelles en sont les conséquences professionnelles et personnelles par des collègues qui ont accepté de prendre la parole aujourd'hui. (Merci)

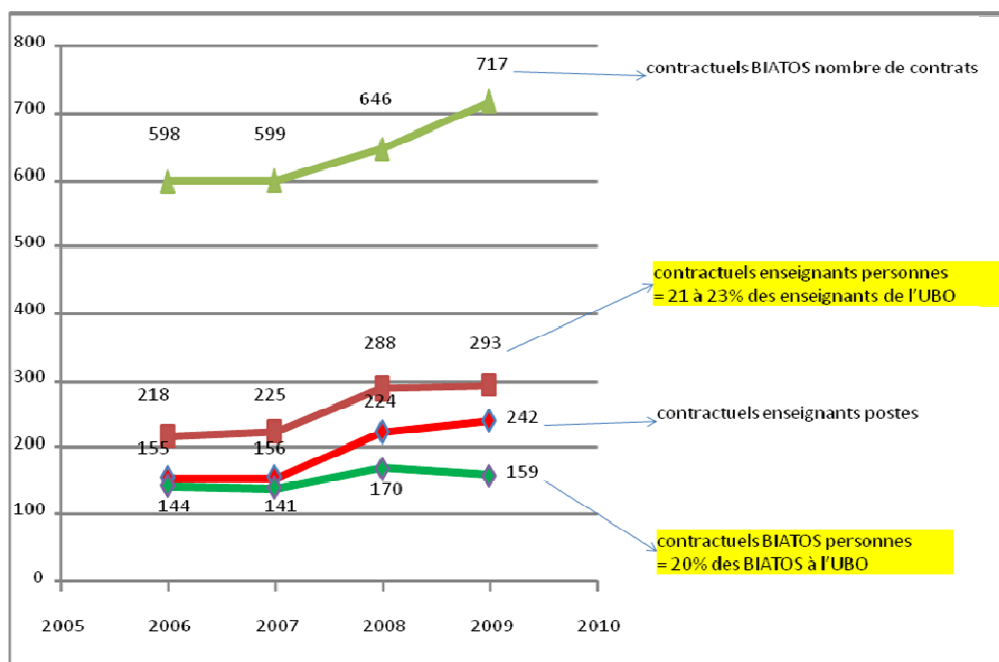
Au-delà des témoignages des collègues, nous bénéficions aussi du retour d'une enquête nationale intersyndicale menée sur le thème de la précarité dans l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous montrera toute l'ampleur du phénomène, les multiples situations et tout le paradoxe qu'il y a à combattre la précarité lorsqu'avoir un emploi précaire, c'est avant tout pour nombre d'entre nous, avoir un emploi. (Merci à Annick Kieffer qui a fait le déplacement de Paris pour nous présenter le résultat de cette enquête).

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais vous raconter rapidement ce qui nous a conduit à organiser cette réunion.

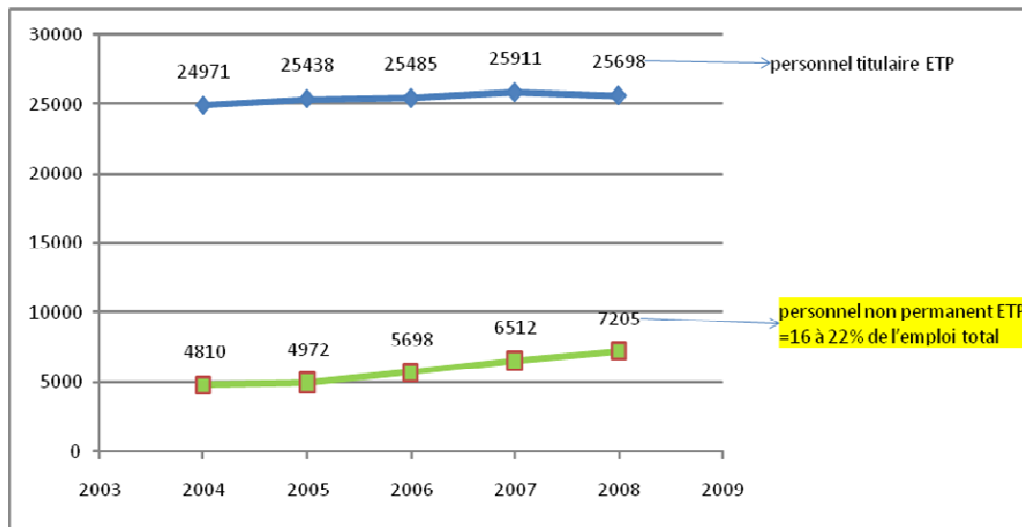
La précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas une nouveauté : depuis de nombreuses années, ces secteurs emploient des collègues via différentes formes de contrats plus ou moins courts, ouvrant des droits différents selon leur nature...

Ces chiffres apparaissent dans les bilans sociaux.

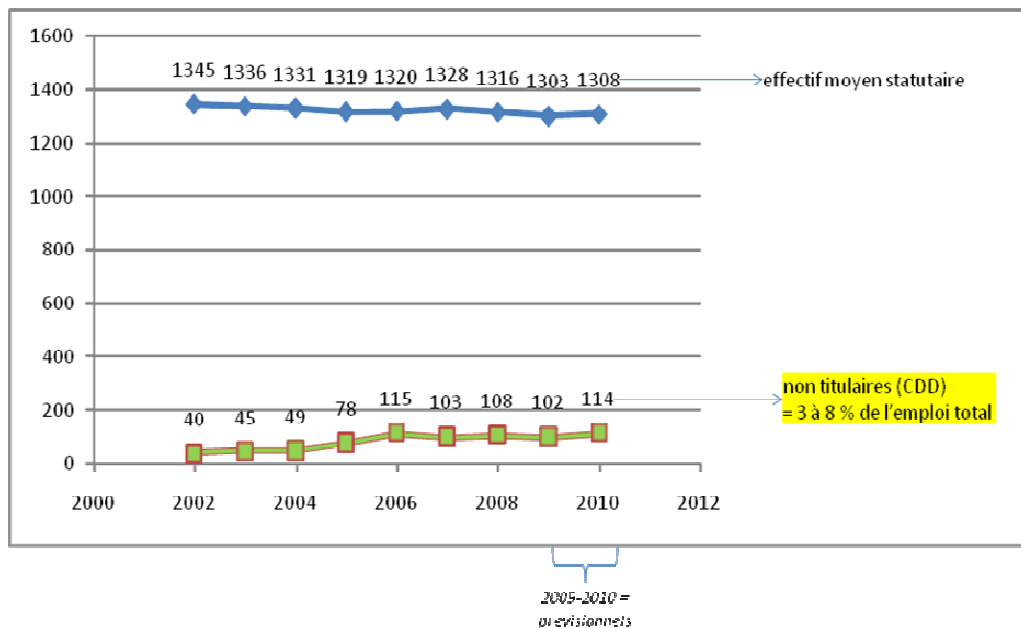
A l'UBO (Les contractuels en enseignement ne sont pas nécessairement précaires puisqu'il peut s'agir d'intervenants ponctuels ayant un poste dans un autre établissement) :



Au CNRS :



A l'Ifremer de Brest :



Les contractuels, par définition, constituent une population en mouvement constant, plutôt peu intégrée à la vie de l'établissement parce que concentrée sur ses missions et dans l'incertitude de l'avenir, du contrat suivant. Cette situation a fait que pendant longtemps, les contractuels étaient peu identifiés, peu représentés au sein de l'établissement et leurs cas considérés comme accessoires puisqu'être contractuel ne devait être qu'une situation provisoire, d'attente ou de construction d'une carrière plus stable.

Mais les conditions ont changé : de plus en plus de collègues sont installés « durablement » dans des emplois « précaires » ce qui a fait émerger de nouveaux questionnements à la fois de la part des collègues concernés et des personnes qui se trouvent en position de les employer.

Des avancées ont eu lieu à l'UBO pour la mise en lumière de ces situations et la défense des droits des contractuels à la demande des syndicats en CTP (Comité Technique Paritaire) : en 2008-2009 une commission de travail s'est réunie au sein de l'UBO qui a abouti à la mise en place d'un vademecum rappelant les droits des contractuels ; en 2009, une commission spécifique aux agents non titulaires a

été mise en place à l'UBO (CCPANT « Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires » : rendue obligatoire par un arrêté ministériel). Mais cela est très insuffisant : mauvaise diffusion du vademecum, compétences limitées de la CCPANT qui n'est que consultative et convoquée que pour des cas très particuliers. Le compte n'y est pas.

Parallèlement, de plus en plus de contractuels se sont impliqués dans des organisations syndicales au sein de l'UBO. La lutte syndicale est faite par les personnes qui agissent au sein de ces syndicats et tant qu'il n'y avait pas de contractuels au sein des syndicats, on ne pouvait pas attendre que cette question soit prise à bras le corps par des collègues qui doivent déjà travailler sur de multiples questions pour la défense des droits des personnels. Cette implication de contractuels a donc permis aussi de faire émerger au sein des syndicats un travail spécifique sur la précarité.

Cette question est transversale et dépasse les clivages syndicaux, c'est ce qui a permis aux syndicats de l'UBO (CFDT, CGT, FSU, SUD, UNSA) de se retrouver et même au-delà puisque l'initiative d'aujourd'hui est aussi le fruit d'un travail avec la CGT du CNRS et de l'Ifremer. Il nous a semblé nécessaire de commencer par nous réunir avec toutes les personnes intéressées, pour partager l'information et l'expérience à travers la réunion de cet après-midi avec comme objectif de faire sortir les précaires de leur isolement et, pour les organisations syndicales, de mieux évaluer les actions et démarches utiles à mener pour lutter contre la précarité et défendre les droits des collègues contractuels.

Pour des raisons d'organisation, l'invitation d'aujourd'hui s'adressait avant tout aux personnels de l'UBO, mais on ne peut pas dissocier l'UBO du CNRS et de l'IFREMER qui dans certains de nos laboratoires forment des unités mixtes de recherche et il serait illogique de sectoriser la précarité entre les organismes. Il n'en reste pas moins que s'il est traité aujourd'hui de questions très techniques relatives aux statuts ou aux contrats, selon les organismes, les types de contrats sont différents (droit public, droit privé, recours à l'externalisation...) et il existe beaucoup de fonctions différentes des personnels associés à ces contrats. Il sera donc peut-être un peu difficile de faire un balayage exhaustif de toutes les situations et nous espérons que vous ne nous en tiendrez pas rigueur. Quoi qu'il en soit, c'est la réunion n'est qu'une première étape, la discussion restera ouverte au-delà de la fin de la réunion et les organisations syndicales sont à votre écoute.

Pour terminer cette introduction, un mot du déroulement de l'après-midi :

- Annick Kieffer commencera par présenter les résultats de l'enquête nationale réalisée sur la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Des collègues témoigneront de leur expérience :
 - un ingénieur CNRS
 - un ingénieur en post-doc de l'UBO
 - un enseignant chercheur en situation d'employer de collègues contractuels
 - une collègue administrative
- La parole sera ensuite à la salle pour que vous puissiez apporter vos contributions, poser vos questions, apporter vos témoignages...